

**Salle polyvalente Michel Dinet - Place François Mitterrand**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 25**

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY

**Conseillers absents - excusés : Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA**

**Procurations : Malika TRANCHINA à Jean-Pierre ROUILLON  
Marie-Claire D'AGOSTINO à Bertrand KLING**

**Votants : 27**

**Secrétaire de séance : Salvatore LIVOLSI**

**Date convocation : 20 septembre 2019**

**N° 2019-040**

**Objet : Site ELIS Renouvellement urbain - Mission de maîtrise d'œuvre pour le désamiantage, la déconstruction et la gestion de pollution - Avenant n°1**

**Rubrique : 3.5.2**

**Rapporteur : Pascal PELINSKI**

Pour mémoire, la commune de Malzéville a sollicité l'intervention de l'EPFL en décembre 2007 pour une opération de renouvellement urbain de l'ancien site ELIS.

La commune souhaite restructurer cet îlot par la création d'un nouveau quartier proposant 90 logements, collectifs et individuels, une réorganisation des flux piétons vers le bord de Meurthe, de nouveaux espaces publics et la création d'un parking silo.

Le projet a été validé en juin 2016 suite à la présentation des études d'aménagement environnementales par le cabinet EQUILBEY.

Dans la poursuite de ces études, la commune a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Lorraine au titre de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués pour procéder aux travaux de désamiantage, de déconstruction et de gestion de la pollution du site.

Les marchés de maîtrise d'œuvre, de CSPS et de CT ont été notifiés en juillet, pour un démarrage des études de conception en septembre 2019. Les diagnostics avant travaux ont également été réalisés. Cependant, ces prestations ayant consommé la quasi-totalité du montant de l'enveloppe initialement prévue pour la Maîtrise d'œuvre (pour mémoire, 80 000 € TTC), il est nécessaire d'en prévoir son augmentation par avenant pour réaliser les prestations suivantes, indispensables au bon déroulé opérationnel : référent préventif, surveillances des eaux souterraines, diagnostics techniques (béton, fondation...) et investigations relatives à la pollution des sols plus précises.

L'établissement public foncier de Lorraine (EPFL) propose donc une modification de la convention de maîtrise d'œuvre signée le 16/11/2017 pour augmenter l'enveloppe financière de l'ensemble des dépenses liées à l'exécution de la maîtrise d'œuvre, en ajoutant 100 000 € à l'enveloppe initiale, soit un montant total des études de maîtrise d'œuvre qui s'élèveraient à 180 000 € TTC. Cette somme sera financée à hauteur de 80% par l'EPFL, la ville ayant à sa charge les 20% restant, soit 36 000 € TTC au total.

Vu la délibération n°2017-020 en date du 23 mars 2017 relative au portage foncier par l'Établissement Public Foncier de Lorraine en vue de la requalification de la friche ELIS,

Vu la convention de maîtrise foncière F09FD400106 signée avec l'EPFL,

Vu la délibération n°2017-065 en date du 21 septembre 2017, portant notamment sur l'ajustement du périmètre de l'opération « reconversion de l'ancien site Elis »,

Vu la délibération n°2017-084 en date du 19 octobre 2017, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre P09RD40H055 avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 19 septembre 2019,

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
4 abstentions : Corinne MARCHAL-TARNUS,  
Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI,  
Jean-Yves SAUSEY

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention de maîtrise d'œuvre P09RD40H055 passée avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine, dont le projet est annexé à la présente délibération.

**S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.



Le Maire,

Bertrand KLING

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019****AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ETUDE DU 16/11/2017****MALZEVILLE – Site Elis – Renouvellement urbain - M****P09RD40H055****ENTRE**

La Commune de Malzéville, représentée par Monsieur Bertrand KLING, Maire, habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_\_\_, dénommée ci-après « la Commune »,

**D'UNE PART**

L'Établissement Public Foncier de Lorraine, représenté par Monsieur Alain TOUBOL, Directeur Général, habilité par une délibération N°B19/..... du Bureau de l'Établissement en date du 16 octobre 2019 approuvée le ..... par le Préfet de la Région Grand Est, dénommé ci-après « l'EPFL »,

**D'AUTRE PART**

Vu la convention intervenue avec la commune de Malzéville, signée le 16/11/2017,

**PREAMBULE**

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du site ELIS, la commune de Malzéville a sollicité l'intervention de l'EPFL en décembre 2007 pour réhabiliter cet ancien îlot industriel en nouveau quartier de 90 logements collectifs et individuels, avec une réorganisation des flux piétons vers les bords de Meurthe, de nouveaux espaces publics et la création d'un parking silo. Après la réalisation d'une étude aboutissant à un projet d'aménagement chiffré et porté par la collectivité, les acquisitions foncières ont été réalisées et l'EPFL a été resollicité pour procéder aux travaux de désamiantage, de déconstruction et de gestion de la pollution du site.

En ce sens, ont récemment été notifiés les marchés de maîtrise d'œuvre, de CSPS et de CT pour un démarrage des études de conception en septembre. Les diagnostics avant travaux ont également été réalisés. Cependant, ces prestations ayant consommé la quasi-totalité du montant de l'enveloppe de MOE, il est nécessaire d'en prévoir son augmentation par le présent avenant pour réaliser les prestations suivantes, indispensables au bon déroulé opérationnel : référé préventif, surveillances des eaux souterraines, diagnostics techniques (béton, fondation...) et investigations SSP plus précises.

**CELA ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :****ARTICLE n°1 – MONTANT DE L'ENVELOPPE**

L'article n°4 de la convention du 16/11/2017 est modifié comme suit :

Pour mener à bien l'opération décrite à l'article 1, l'EPFL assurera le règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'exécution de la maîtrise d'œuvre dans la limite de 180 000 € TTC, financé par:

- l'EPFL, à hauteur de 80%, soit 144 000 € TTC

○ et la commune de Malzéville, à hauteur de 20% soit 36 000 € TTC.

Page 1/2

**ARTICLE n°2 - Clause conservatoire**

Les autres dispositions de la convention du 16/11/2017 n'étant ni modifiées ni abrogées continuent à obliger les parties.

Fait à Pont-à-Mousson

En deux exemplaires originaux

L'Établissement Public

Foncier de Lorraine

Commune de Malzéville

Alain TOUBOL

Le

Bertrand KLING

Le

PROJET

Page 2/2